

Montréal, le 29 octobre 2010

COURRIER ÉLECTRONIQUE

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Paule Hamelin

Ligne directe : 514-392-9411

Télec. : 514-876-9011

paule.hamelin@gowlings.com

Adjointe

Tél. : (514) 878-1041, poste n° : 65254

**Objet : Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions
des services de transport d'électricité
Votre dossier : R-3669-2008, Phase 2
Notre dossier : L113490003**

Chère consœur,

Tel que demandé, nous vous transmettons les informations suivantes relativement à la poursuite du dossier mentionné en titre.

Temps requis

Suite à la demande de la Régie, nous avons révisé le temps requis pour la continuité de l'audition et nous tenons à vous faire part de ce qui suit :

- Suite du contre-interrogatoire du panel sur le sujet #2 (uniformisation de la capacité de transfert, appendice C-1) : 2 h 30 à 3 h 00;
- Contre-interrogatoire du panel sur le sujet #10 (priorité de renouvellement, art. 2.2) : 30 à 45 minutes;
- Contre-interrogatoire du panel sur le sujet #4 (écarts de réception et de livraison, annexes 4 et 5) : 2 h 30 à 3 h 00;
- Contre-interrogatoire du panel sur le sujet #12 (désignation des ressources en réseau) : 15 minutes.

- Pour la présentation de notre preuve, nous estimons qu'une durée de 4 heures sera requise. Cette estimation ne comprend pas la contestation du statut d'expert de monsieur Bill Marshal annoncée par le Transporteur ni le débat sur l'objection du Transporteur au dépôt dans ce dossier des documents relatifs au dossier R-3715-2009.
- Pour la plaidoirie, nous croyons qu'une durée de 3 h 30 sera requise.

Disponibilité

Compte tenu des sujets qui restent à couvrir, nous estimons que la Régie devrait prévoir un autre bloc de 2 semaines.

Si la Régie décidait de débiter l'audience le 17 janvier 2011, nous pourrions être disponibles sous réserve des informations suivantes. Notre expert, monsieur Roach, est disponible la semaine du 17 janvier 2011 mais celui-ci n'est pas disponible les semaines suivantes du mois de janvier, ni la première semaine de février. Ainsi, dans la mesure où le panel de EBMI pouvait être entendu dans la semaine du 17 janvier 2011, nous serions disposés à procéder à ces dates.

Nous soumettons qu'il serait apprécié si la Régie pouvait prévoir une journée où elle ne siégerait pas avant le début des plaidoiries, sous réserve bien sûr de la progression des travaux quant à la poursuite de l'audience.

Nous nous réservons le droit de répondre à la position du Transporteur ou celle exprimée par les intervenants quant à la poursuite du présent dossier le plus rapidement possible au cours de la prochaine semaine.

Finalement, nous nous réservons le droit de faire des représentations à la Régie, le cas échéant, suite à la décision à être rendue dans le dossier des plaintes concernant Hydro-Québec et notre cliente.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

GOWLING LAFLEUR HENDERSON S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Paule Hamelin

PH/st

c.c.: Intervenants

Me Morel, Me Dunberry, Me Hivon